

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 27 (1889)  
**Heft:** 49

**Artikel:** Affaire de Thierrens  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191317>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

|                      |          |
|----------------------|----------|
| SUISSE : un an . .   | 4 fr. 50 |
| six mois . .         | 2 fr. 50 |
| ETRANGER : un an . . | 7 fr. 20 |

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**CAUSERIES DU CONTEUR**

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

*Les nouveaux abonnés au CONTEUR, pour 1890, recevront ce journal gratuitement jusqu'à la fin de l'année courante.*

**Affaire de Thierrens.**

Un de nos abonnés nous communique un ancien manuscrit rappelant un des premiers épisodes de la révolution vaudoise de 1798.

C'est un extrait du registre des décès de la ville de Moudon, délivré la même année.

Voici la reproduction textuelle de ce curieux document :

Extrait du Registre Mortuaire de Moudon, du 31 janvier 1798.

Jean B<sup>e</sup> Mouquet, Brigadier, natif de Rouen, Département de la Seine-Inférieure, entré au Régiment le 14 Messidor, an 4, et passé Brigadier le 22 Vendémiaire, an 6, signale N° 1809.

EST MORT Ayant été assassiné à Thierrens, le 25 janvier 1798 sur les 10 heures du soir.

A ÉTÉ ENSEVELI avec tous les honneurs militaires le 27 dit, à 11 heures du matin.

\*

François Marie Esqui, Hussard, natif de Paris, Département de la Seine, entré au Régiment le 11 Fructidor An 4, signale N° 1833.

EST MORT ayant été assassiné à Thierrens, le 25 janvier 1798 sur les 10 heures du soir.

A ÉTÉ ENSEVELI Avec tous les honneurs militaires le 27 dit, à 11 heures du matin.

Je soussigné déclare que les deux Extraits ci-dessus ont été transcrits fidèlement des Registres mortuaires de la Ville de Moudon, le 31 janvier 1798.

H. L. Du Toit, pasteur suffragant.

\*

Quelques détails historiques sur les événements de l'époque, dans le Pays-de-Vaud, augmenteront l'intérêt de ces documents :

Dans la nuit du 25 janvier 1798, il se passa à Thierrens un événement, absolument fortuit, qui ne laissa pas

d'avoir une grande influence sur la révolution vaudoise. Les hommes du village, restés attachés au gouvernement de Berne, avaient refusé de signer les pétitions qui leur avaient été présentées par les patriotes de Moudon, chauds partisans des idées nouvelles. Or, dans la nuit du 24 au 25 janvier, des hommes en armes, partis de Moudon après boire, étaient venus insulter le village. Craignant de voir des scènes semblables se renouveler, les gens de Thierrens formèrent une garde de seize hommes, avec mission de veiller à la sécurité publique. Elle était placée sous les ordres du commis Genier, ancien sous-officier au service de Hollande.

Dans la nuit suivante, celle du 25 au 26 janvier, une députation composée de l'aide-de-camp français Autier, des citoyens Detrey et Perdonnet, s'acheminait sur Yverdon, par Thierrens, afin de porter au général de Weiss, haut commandant du Pays-de-Vaud, la sommation du général Ménard, l'invitant à évacuer le Pays-de-Vaud. Cette députation était escortée par deux hussards français et deux dragons vaudois. Vers les dix heures du soir, elle était arrivée tout près de Thierrens, lorsqu'elle fut arrêtée par le *qui vive* de la patrouille. Les hussards, placés en avant, demandent :

*De quel parti êtes-vous ? — Nous défendons notre village,* répond le jeune grenadier Genier, qui s'était avancé pour reconnaître. Durant ce court colloque, l'escorte et la voiture s'étaient arrêtées. Tout à coup, une voix crie de la voiture : *Hussards, avancez !* Ceux-ci se portent en avant; le grenadier croise la baïonnette et un hussard lui fend le nez et la joue d'un coup de sabre. Quoique blessé, il riposte par un coup de fusil, qui éteint le hussard raide mort. La patrouille fait feu à son tour, blesse mortellement l'autre hussard, et fracasse le poignet du dragon Chenevard, de Corcelles, dont le cheval est tué. Restait un seul des cavaliers de l'escorte, le dragon Briod, auquel la députation remet les dépêches pour le général de Weiss, avec ordre de les porter à

Yverdon, où il put arriver heureusement, par des chemins détournés. La voiture rétrograda ensuite sur Moudon, où son retour subit produisit, au milieu des patriotes armés, une agitation qu'on peut se figurer.

Le général Debons, qui commandait les patriotes, crut que l'armée bernoise s'avancait et que les hostilités allaient commencer. Pour s'en assurer, il expédie sur Thierrens une forte reconnaissance, avec charge d'éclairer la route et de soumettre les habitants du village. Le commandant Genier et ses hommes, bien convaincus qu'ils n'avaient enfreint en rien le devoir de soldats et qu'ils n'avaient fait qu'user du droit de défense, n'hésitèrent pas à poser les armes et faire leur soumission. Ils allèrent même jusqu'à transporter à Moudon, sur des chars, les cadavres des hussards tués.

A Moudon, où les circonstances de l'événement, mal connues, prêtaient à toute espèce d'interprétation, les patriotes étaient exaspérés ; ils qualifiaient de guet-apens le malheureux accident de Thierrens. Ce n'est que grâce à l'énergique appui des autorités civiles et militaires qu'on put calmer les esprits et sauver la vie des hommes de Thierrens. Celui qui courut le plus de danger fut George Samuel Genier, dit *Sami de la Crai*, jeune grenadier de vingt ans qui avait tué le premier hussard. Il vivait encore dans la seconde moitié de ce siècle, habitant une maison bâtie par lui, au lieu dit à *la Croix*, à l'endroit même où il avait abattu le hussard.

Il racontait volontiers cette circonstance importante de sa vie. « Après avoir reçu le coup de sabre, disait-il, je tirai ma mitaine avec les dents et je lâchai mon coup sur l'assaillant, sans enjouer ; celui-ci dit, en tombant : *Où diable sommes-nous venus ?* »

Cet événement donna un prétexte au général Ménard pour faire entrer ses troupes dans le Pays-de-Vaud. Le 28, il franchit la frontière du côté de Gex avec neuf mille hommes, tandis que la brigade Rampon, desti-

née à former l'avant-garde, partait de Thonon et d'Evian pour débarquer le jour même à Ouchy. A cette nouvelle, les troupes bernoises suspendirent leur marche agressive contre le Pays-de-Vaud, et l'*Assemblée provisoire*, réunie à Lausanne, vit dans les deux journées du 27 et du 28 janvier accourir les députés de cent trente-six villages qui venaient concourir à l'organisation d'un nouveau gouvernement.

#### Une lettre de Druey.

On nous écrit de Lausanne :

« Tout en entretenant dans nos populations vaudoises une gaité de bon alloi, votre excellent journal ne craint pas, à l'occasion, d'accepter des communications revêtant un caractère sérieux, et il le fait d'autant plus facilement si elles jettent quelques clartés sur l'une des figures de notre très modeste histoire.

Voici à ce sujet le fragment d'une lettre inédite d'Henri Druey à un de ses amis de Payerne, que quelques-uns de vos lecteurs ont sans doute connu. Cette lettre, datée du 16 mai 1852, prouvera à notre époque railleuse et sceptique, que l'on peut, en politique, être progressiste, tout en demeurant chrétien :

... La religion est un souverain remède, la prière un baume qui cicatrise les plaies du cœur. La religion que je vous conseille n'est ni le jésuitisme, ni le méthodisme, ni le mysticisme, ni le rationalisme qui ergote et va chercher midi à quatorze heures, mais la bonne grosse religion chrétienne, la religion du cœur. La prière, qui consiste non pas tant à faire des demandes égoïstes à Dieu qu'à éléver nos âmes vers Lui, rafraîchit et fortifie l'âme, éclaire et élève l'esprit, comme la respiration de l'air pur du matin purifie le sang et renouvelle la vie.

Que le spectacle du mal, dans le monde moral, aussi bien que dans le monde physique, ne vous décourage pas et ne vous fasse ni murmurer, ni accuser Dieu d'injustice. Le mal est une conséquence inévitable de l'imperfection des choses qui, en sortant de Dieu, par la création, ont fait une grande chute ; l'homme ne peut se relever de cette chute et de la misère qui en est la compagne, misère morale et misère physique, qu'en surmontant le mal par le bien et en s'unissant de nouveau à Dieu.

La souffrance matérielle et morale est indispensable à l'homme pour l'éprouver, le cultiver, amollir son cœur, éclairer, et étendre son esprit, le rendre meilleur, l'exercer au dévouement, à la charité, car l'homme qui n'a pas souffert est ignorant, dur, égoïste, orgueilleux, méchant.

Le bonheur ne consiste donc pas dans la richesse, les jouissances, les honneurs, ni le malheur dans la pauvreté, les pri-

vations, l'obscurité ; mais ce sont là des états par où l'homme doit passer, l'un d'une manière, l'autre de l'autre, pour son éducation, pour s'améliorer, pour atteindre enfin un véritable bonheur qui est le *contentement d'esprit*. Or, on peut être content dans la pauvreté comme dans la richesse, dans l'élévation comme dans une position inférieure.

Chacun a des souffrances, tout aussi bien que des jouissances ; chacun ses plaisirs, aussi bien que ses douleurs, et l'on trouve toujours quelqu'un de plus malheureux que soi. — Le bien et le mal avec leurs variétés innombrables, rentrent donc dans le grand plan de la Providence, pour le développement, le progrès et le bien de l'humanité.

Et après avoir parlé de la mission du Christ sur la terre, Druey termine en ces termes :

Oh ! mon ami, éprenez-vous d'amour pour Jésus-Christ, que votre cœur s'embrace pour le Sauveur des hommes ! Cette passion éteindra toutes les autres. Priez, vous dis-je, essayez du moins, et vous trouverez la consolation et le repos.

Croyez-moi, je vous parle par expérience et je ne suis certes pas un cagot, vous savez que je veux votre bien.

Votre dévoué,  
H. DRUEY, Conseiller fédéral.

#### La baleine est-elle un poisson ?

Le mois de novembre est l'époque où l'on trouve assez fréquemment des baleines échouées sur le rivage des mers. Tout récemment, un de ces cétacés a été rejeté vivant sur la plage près de Montalivet, dans le Médoc. Les douaniers qui le virent, le soir, le prirent pour un bateau de pêche en détresse. C'était une baleine femelle, mesurant quatorze mètres de long. Elle était couchée sur le dos, le long du rivage.

M. Bellon, de Cannes, qui possède un yacht, avec lequel il voyage en Méditerranée, raconte qu'en revenant de Palma et se dirigeant vers Toulon, il a vu trois grosses baleines qui ont passé, dans la matinée, à une centaine de mètres du bord. La plus grande pouvait avoir quinze à vingt mètres de long. Elles suivirent le bateau qui, en sa qualité de voillier, ne les effrayait pas et jouaient tout autour sans crainte. Ces énormes bêtes sont aussi douces qu'elles sont grosses, et rien n'est amusant comme de voir une mère baleine avec son baleineau qui, dès sa naissance, nage, tourne autour de sa mère ; celle-ci le caresse avec ses nageoires et se met sur le flanc pour lui donner le sein.

Une baleine qui allait son petit, cela étonnera quelques personnes qui croient que la baleine est un poisson, car il n'est pas rare d'entendre dire que la baleine est le plus grand de tous les poissons. Elle n'a avec les

poissons qu'une ressemblance éloignée dans la forme et cela se comprend, puisqu'elle vit dans le même milieu. Il est bon toutefois d'observer que le poisson vit dans l'eau, tandis que la baleine vit sur l'eau. La baleine est un mammifère comme nous. Elle respire l'air directement et non, comme les poissons, l'air dissout dans l'eau : elle a le sang chaud ; elle fait des petits vivants et non des œufs. Même extérieurement elle diffère du poisson, car sa peau n'est pas recouverte d'écaillles et sa queue est horizontale, tandis que chez le plus grand nombre des poissons elle est verticale.

Un autre préjugé qui a cours, c'est que la baleine lance des jets d'eau qui retombent en cascade, tandis qu'elle rejette de l'air humide et chaud comme celui que nous rejetons nous-mêmes et qui forme la buée qu'on voit autour de la bouche en hiver. A cette buée que la baleine lance par ses événements, peut se trouver mêlée une certaine quantité d'eau. A la hauteur de trois mètres environ, le jet s'arrête, reste un instant suspendu comme un double nuage dont l'aspect rappelle les éclats azurés et miroitants de la nacre.

La baleine n'ayant pas de dents, ne saurait manger de gros animaux qu'il lui faudrait mâcher. Elle se nourrit de tout petits crustacés ou de mollusques qu'elle avale sans les goûter. Lorsque l'animal ouvre la bouche pour aspirer sa proie, les petits animaux y sont précipités avec la masse d'eau qui les contient, la baleine ferme alors la bouche, et l'eau tamisée à travers les fanons, — lames cornées qui garnissent les côtés du palais, au nombre de sept à huit cents de chaque côté, — est rejetée au dehors, tandis que les petits animaux sont retenus.

Dans cette immense bouche grande ouverte, un homme peut se promener comme dans un appartement, et si, par mégarde, une baleine en avalait un, il se noierait dans l'eau avalée du même coup, et ne pourrait sortir de là ni en franchissant le govier, beaucoup trop petit, ni en sortant par la bouche fermée par les fanons, contre lesquels il se heurterait comme aux barreaux d'une grille.

#### Le suitès d'on coup dé traui.

Lo dzo qu'on a lévà la maison nàova à Dàvi ào Rosset, l'ein arrevà dè iena ào frârè à Dàvi que s'àidivè perquie, et qu'arâi bin pu lâi férè passâ lo goût dào pan. Ao momeint iò vegnont dè posâ la fréta, on ovrài cherpenter, ein vollieint montâ à cambeion